



LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRAHOSPITALIERS

A lors que depuis plus d'un an, les salariés-es des Laboratoires sont à pied d'œuvre dans la lutte contre la pandémie Covid-19, le patronat des Laboratoires a, une nouvelle fois, fait la sourde oreille aux revendications syndicales et refuse catégoriquement de reconnaître l'engagement et l'implication des salariés.

En effet, lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 16 avril 2021 portant sur la négociation des salaires minima de la branche, et alors que l'on sait que les bénéfices des labos ont progressé de 20, 30, 40 voire plus de 50 %, la chambre patronale refuse d'aller au-delà de 1,5 % d'augmentation des salaires mini applicables.

Au-delà de cette proposition indécente, c'est aussi le formalisme de la négociation qui est aussi en cause car cette proposition est ferme et non négociable : c'est à prendre ou à laisser !

Cette volonté de blocage des négociations par les représentants du syndicat patronal est pour les Organisations Syndicales de salariés-es FO et FNIC-CGT contraire au caractère **sérieux et loyal d'une négociation.**

Si lors de la réunion de la CPPNI de janvier 2021, chaque organisation syndicale de salarié.e.s a déposé ses propres revendications, il y a un socle commun qui est une revalorisation significative des salaires minima de branche et un **déplafonnement de la prime d'ancienneté** calculée sur le salaire de base réel.

Constatant un refus de négociation réelle, sérieuse et loyale du patronat de la branche, les organisations syndicales de salariés-es ont décidé de saisir le Ministère **du travail, de l'emploi et de l'insertion pour la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire.**

Contacts presse :
FNIC-CGT : dominique.vallette@fnic-cgt.fr
FO - Pharma : sylvia.veitl@fo-pharma-cuir-habillement.com